

Rapport de la commission sociale, jeunesse et petite enfance

Rapporteur : Jean-Claude JAQUET

M 160 – 16.10 UN-E DELEGUE-E A LA FAMILLE POUR MIEUX PENSER NOS POLITIQUES FAMILIALES

Séance du 18 octobre 2016

En qualité de motionnaire, M. REVUELTA (PS) évoque le souci d'améliorer le cadre de vie des familles de la Commune et le changement du modèle familial. Il relève que les problématiques sont diverses (crèches, logements, retraite, scolarité, adolescence, etc.) et qu'il est nécessaire d'avoir une vision de toutes ces problématiques liées à la famille.

En préambule, M. APOTHELOZ, Conseiller administratif, rappelle que, dans le cadre du budget 2015 ou 2016, le Conseil administratif a voulu faire le point sur la situation des familles à Vernier et que le Prof. WIDMER a été mandaté pour réaliser une étude à ce sujet.

Le Prof. WIDMER explique que l'étude a privilégié la démarche qualitative. Il énumère les critères choisis, à savoir :

- Familles de milieu populaire; cette notion est définie en fonction du revenu (le revenu n'est pas suffisant pour répondre au mode de vie habituel et aux capacités financières des classes moyennes de Genève); ce critère semble important car ces familles ont davantage besoin d'une aide ;
- Distinction entre les familles récemment arrivées à Vernier et les familles bien implantées ;
- Familles qui représentent les différents quartiers de Vernier ;
- Familles avec enfants non scolarisés ;
- 50% de familles suisses et 50% de familles étrangères avec beaucoup de nationalités différentes.

Le Parcours de vie :

Le Prof. WIDMER relève que le parcours de vie des familles est marqué par de nombreuses ruptures dues aux migrations multiples. De ce fait, les réseaux de parenté sont lacunaires et il n'y a pas de solidarité familiale car les familles sont éclatées.

Il signale que le parcours migratoire chaotique a une influence sur le niveau d'études des personnes et que les formations professionnelles ou les études ont été terminées sans diplôme. Il ajoute qu'il a été frappé par l'importance des maladies chroniques qui ont eu également des conséquences sur le niveau d'étude, surtout pour les Suisses.

Les Besoins :

Le Prof. WIDMER explique que le premier besoin est lié à la précarité de l'emploi. Le deuxième besoin concerne le logement jugé trop petit. Le troisième besoin concerne la mobilité, que les familles estiment qu'il est difficile de se mouvoir à Genève, que ces familles ont une connaissance limitée du réseau TPG et qu'elles se trouvent enclavées à l'intérieur des différents quartiers de la Commune.

Le Rapport aux services communaux :

Le Prof. WIDMER indique que les familles utilisent peu les services communaux. En revanche, les parcs, les fêtes, les maisons de quartier sont extrêmement importantes. Il ajoute que ces personnes privilégient les activités peu coûteuses voire gratuites.

Les Attentes :

Le Prof. WIDMER estime que les attentes des familles sont un peu surréalistes. Il relève qu'elles souhaiteraient que la Commune prenne en charge intégralement les enfants pour pouvoir trouver du travail, règle les problèmes de logements en trouvant des appartements plus grands et trouve des emplois stables, surtout pour les femmes (par exemple : des activités parascolaires).

Le Prof. WIDMER fait part des recommandations établies en collaboration avec le service de la Petite enfance :

- Mettre en place des intermédiaires (grands frères) entre les familles nouvellement installées sur la Commune et les institutions communales.
- Organiser des activités simples en lien avec les enfants.
- Faire circuler l'information sur les services et prestations communales déjà existantes via le journal qui pourrait être traduit en plusieurs langues.
- Offrir quelque chose de concret, comme un café ou un moment de garde des enfants, au moment de la prise de contact.
- Offrir à des femmes ou des hommes bien intégrés dans le quartier des rôles d'intermédiaires sociaux.

À une question du Président de commission, le Prof. WIDMER répond que les résultats de cette étude sont très proches de ceux d'autres études réalisées en Suisse et en France et que la faiblesse du réseau ou la méfiance à l'égard des institutions ressortent comme des caractéristiques des classes populaires dans de nombreuses études, de même que le cadrage de l'enfant ou la timidité sociale.

Il précise que l'absence de participation ne signifie pas l'absence de besoins.

M. BANDLER, responsable du service de la Cohésion sociale, explique que la Commune met en place de nombreux événements pour les familles au sens large, que le service de la Cohésion sociale s'occupe des personnes de 4 à 100 ans et que des dynamiques familiales nouvelles apparaissent, telles que la question du proche-aidant qui est une grande problématique.

Il souligne que l'image d'Epinal des classes ouvrières solidaires a disparu et que la classe ouvrière même a disparu au profit des classes précaires. Il ajoute que la valorisation de l'école est très fréquente et que la distinction des classes sociales apparaît également dans le choix du sport. Il relève que les politiques publiques sont basées sur le fait d'offrir des produits d'appel, comme par exemple le projet de désendettement des jeunes. Il se rend bien compte du déficit d'informations qui existe auprès de la population.

Mme OBERSON, responsable du service de la Petite enfance, explique que le service de la Petite enfance travaille avec les familles, que l'évolution a été très rapide ces dix dernières années par rapport à la vulnérabilité des familles, que toutes familles peut être touchées par des difficultés énormes et que la prime enfance est une tranche de vie qui occasionne actuellement beaucoup de stress. Elle indique que les éducateurs sont très peu outillés pour soutenir les familles et que des formations ont été mises en place pour pallier à ce manque.

Elle pense que la première tâche du futur Délégué à la famille devrait être de recenser et de référencer tout ce qui existe pour s'occuper des familles.

Un commissaire MCG estime que Vernier n'a pas besoin d'un Délégué à la famille en permanence, que le service de la Cohésion sociale est bien structuré, qu'il faut arrêter d'engager des moyens humains pour le secteur social et qu'il est important de trouver des solutions avec d'autres services au niveau cantonal.

Un commissaire PDC-PBD-VL dit qu'il n'est pas certain qu'un Délégué à la famille puisse répondre aux problèmes mentionnés par les interviewés.

Le Président de la commission résume les débats ainsi : « Tout le monde semble d'accord pour dire que la Commune a des offres importantes répondant à des besoins, mais qu'elles sont parfois mal utilisées. En revanche le poste de Délégué pose problème ».

La Commission décide de renvoyer ce dossier à une audition ultérieure d'instances du Canton, spécialisées sur la famille.

Séance du 29 novembre 2016

En préambule, M. APOTHELOZ rappelle que la Commission avait souhaité auditionner l'Ecole des Parents et l'Observatoire cantonal de la famille. Il explique que la Présidente de l'Observatoire a quitté ses fonctions. Il relève que, cependant, le Prof. WIDMER, auditionné le 18 octobre, et Mme SCHINDLER, la personne auditionnée ce jour, font partie dudit Observatoire.

Mme SCHINDLER, Directrice de l'Ecole des Parents, explique que l'Ecole des Parents est une association qui existe depuis 1950, que cette association a toujours œuvré pour le soutien aux familles et aux parents et qu'elle a joué un rôle d'observatoire de l'évolution des familles et de leurs difficultés.

Elle relève que l'Ecole des Parents a un contrat de prestations avec le DIP, qu'elle est financée par la Ville de Genève, qu'elle comprend 15 collaborateurs, dont des spécialistes de la parentalité (thérapeutes de famille, psychologue, psychomotriciennes).

Elle spécifie qu'il est difficile pour les parents d'admettre leurs difficultés familiales et que l'Ecole des Parents leur permet, sans jugement, sans tracasserie administrative, de trouver une écoute, voire des solutions, lorsque la parentalité est mise à mal, même momentanément suite au chômage ou à la recomposition des familles.

Elle précise encore que de nombreuses activités existent pour travailler sur le lien parent/enfant, notamment des cours de gym et de jeux, le samedi des papas, les week-ends cirque en famille et que ces activités sont ouvertes à des familles dont les parcours de vie cabossés ont abouti à une séparation entre les parents et l'enfant.

Mme SCHINDLER rappelle que les familles viennent spontanément chercher de l'aide auprès de l'Ecole des Parents, soit sont envoyées par un membre de réseau tel le pédiatre, les éducateurs de la petite enfance, les enseignants, les pharmaciens ou le tissu associatif, qu'il n'y a aucun caractère obligatoire.

M. BANDLER indique que l'Ecole des Parents est un partenaire du service de la Cohésion sociale sur lequel sont orientées les familles verniolanes, mais qu'il n'y a pas de contact institutionnel. Il admet que cet organisme est une ressource identifiée comme compétente dans le domaine.

Après l'audition de Mme SCHINDLER, un motionnaire relève qu'il a bien compris que certains commissaires pensent que la Ville de Vernier fait déjà beaucoup pour les familles et refusent dès lors la création d'un poste de Délégué, malgré le grand intérêt sur le sujet de la faille.

En accord avec tous les motionnaires, un amendement est proposé visant à orienter désormais la motion vers la réalisation d'une étude et à supprimer le poste de Délégué.

Un commissaire PDC-PBD-VL est d'avis que la Ville de Vernier fait beaucoup pour la famille, que la population verniolane est sinistrée et que Vernier a de gros soucis. Dès lors, il se demande si c'est encore du ressort de Vernier de payer des prestations supplémentaires en sachant qu'il y a déjà des assistants sociaux, des aides familiales, des sages-femmes, etc.

Il estime qu'il est nécessaire de s'occuper de cette population en difficulté non pas en engageant un Délégué mais en renforçant les structures existantes.

Deux commissaires MCG et PLR approuvent les propos du commissaire PDC-PBD-VL.

M. APOTHELOZ indique que les résultats de l'étude seront présentés aux commissaires et seront discutés pour connaître leur position, leur orientation et leur choix sur les éléments politiques qui en ressortiront.

Il conclut en suggérant d'inclure dans l'étude des éléments sur les infrastructures de la Petite-enfance et sur le développement de l'accueil familial de jour, pour montrer une vision générale sur les familles verniolanes.

Il est donc voté comme suit :

VOTE :

Acceptons-nous l'amendement proposé par le Président de la commission, soit :

1. **établir une liste d'associations actives dans le domaine de la parentalité et qui pourraient développer leurs activités sur Vernier.**

11 OUI (4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 4 MCG)

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Acceptons-nous l'amendement général modifié suite à la proposition du Président de la commission qui remplace le texte de la motion M 160 – 10.6 déposée au Conseil municipal, à savoir :

Invite le Conseil administratif à :

1. **établir une liste d'associations actives dans le domaine de la parentalité et qui pourraient développer leurs activités à Vernier.**
2. **rendre une étude complète, y compris financière, sur une politique familiale communale comportant un plan de mesures concrètes de soutien à la famille et, plus particulièrement, à la parentalité. Ces mesures devraient chercher à :**
 - **soutenir les structures existantes et coordonner leurs activités et les projets tant sur le plan public que privé ;**
 - **faire des propositions pertinentes dans le domaine de la politique familiale pour favoriser le soutien aux familles ;**
 - **proposer des outils qui aident à renforcer la parentalité.**

11 OUI (4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 4 MCG)

L'amendement général modifié est accepté à l'unanimité.